LOI DE 1995 SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL

**DÉCLARATION ATTESTANT LA PREUVE D’ADHÉSION**

**DANS L’INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

AUPRÈS DE

LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DE L’ONTARIO

**Entre :**

**Requérant,**

‑ et ‑

**Intimé.**

Je soussigné, ..…………….……….............., .………..................….. du requérant,

 (nom) (charge)

déclare que, selon mes renseignements, ma connaissance directe de la situation et ce que je tiens pour véridique :

1. Les documents déposés à l’appui de la requête constituent la preuve

d’adhésion au nom de ..….……..... personnes, employées de l’intimé et

 (nombre)

comprises dans l’unité de négociation qui, selon le requérant, était

appropriée pour négocier collectivement au moment du dépôt de la

requête.

1. Il y avait ...……....... personnes employées par l’intimé dans l’unité

 (nombre)

de négociation qui, selon le requérant, était appropriée pour négocier

collectivement au moment du dépôt de la requête.

1. Selon ma connaissance directe de la situation et des enquêtes que j’ai

menées, les documents ont été signés par les employés qui y sont

inscrits, sauf dans les cas suivants :

**FAIT** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

..............................…………..

(signature)